- M. Schumacher: D'où tenez-vous cela?
- M. Nystrom: L'honorable représentant n'a qu'à consulter certains de ses commettants.
- M. Korchinski: Certaines organisations ne sont pas de cet avis.
- M. Nystrom: Selon le député de Mackenzie (M. Korchinski), certaines organisations ne sont peut-être pas du même avis. S'il en est ainsi, je dirais que celles-ci sont fort peu nombreuses, car la plupart des cultivateurs sont intéressés au raffermissement de la Commission du blé et à une commercialisation ordonnée. Bien sûr, certains critiquent les façons d'agir de la Commission en certaines circonstances et plusieurs estiment que celle-ci devrait faire preuve de plus d'agressivité, qu'elle devrait s'employer plus vigoureusement à vendre le grain.

Mais ce n'est pas la Commission du blé qui est en faute. Ce n'est pas le concept de la commercialisation ordonnée des grains qui est erroné. C'est le gouvernement qui est à blâmer, parce qu'il ne donne à la Commission ni assez d'argent, ni assez de latitude, ni assez de motivation pour qu'elle se mette en frais de trouver de meilleurs marchés. Si ces produits sont confiés à la Commission du blé, les chances seront meilleures de leur trouver des marchés, les chances seront bien meilleures d'obtenir des prix plus stables pour les cultivateurs, et c'est ce que nous voulons après tout. Depuis quand les commerçants de grain se soucient-ils des intérêts du cultivateur? Depuis quand sont-ils devenus ses amis? Leur but, c'est le profit, un bénéfice aussi gros que possible. Voilà pourquoi je prie instamment le ministre d'agir le plus tôt possible, et non de tout laisser en plan, comme ce semble être le cas aujourd'hui. Il nous faut renforcer la Commission du blé, lui donner plus de vigueur, de puissance et d'influence. Nous devons en faire un organisme plus combattif. Voilà ce que souhaitent la plupart des cultivateurs de l'Ouest du Canada.

Je ne veux pas répéter, monsieur l'Orateur, mais je dois dire que l'agriculture de l'Ouest est très sérieusement menacée aujourd'hui. Les cultivateurs disparaissent rapidement de la scène. Le revenu net du cultivateur a diminué et ses frais ont augmenté. Si nous n'intervenons pas rapidement pour renverser cette tendance, les petits cultivateurs disparaîtront, nous aurons d'énormes entreprises agricoles, les villes de l'Ouest deviendront des villages-fantômes, ou ne continueront d'exister que comme centres de service pour les fermes agglomérées. Il y a quelques semaines, le Bureau fédéral de la statistique a révélé que le revenu net de la ferme en Saskatchewan entre 1968 et 1970 a diminué de 56 p. 100. C'est une baisse spectaculaire qui souligne la gravité du problème auguel l'agriculture fait face dans l'Ouest. Ce n'est pas seulement le cultivateur qui en souffre. Les petits exploitants sont touchés de même que les chômeurs et la population en général. Une baisse de revenu de 56 p. 100 devrait nous faire comprendre qu'il y a quelque chose de radicalement et de fondamentalement inacceptable.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est d'intérêt secondaire, mais il prévoit une modification fondamentale minime qui apportera un peu plus de stabilité à certains cultivateurs éprouvés de l'Ouest du Canada. J'espère que le ministre agira le plus tôt possible en vue de placer le seigle, le lin et la graine de colza sous la régie de la

Commission canadienne du blé. Lorsqu'il prendra la parole pour répondre, il nous donnera peut-être de plus amples explications, il nous dira peut-être aussi qu'il se propose de faire un examen approfondi et minutieux de la question et nous fera connaître sa décision définitive. J'ai exposé la position que je crois générale chez la plupart de ceux à qui j'ai parlé dans le secteur rural de la Saskatchewan, et qui est aussi la position des organismes agricoles. Il est temps que l'agriculteur ait un certain pouvoir de négociation. Il est temps que l'agriculteur jouisse d'une certaine protection. Cette petite mesure législative aiderait l'agriculteur à lutter contre les forces qu'il ne peut maîtriser par lui-même.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement mon voisin de Yorkton pendant qu'il nous relatait le triste sort de plusieurs collectivités de l'Ouest. A son avis, un revenu plus élevé est nécessaire dans l'Ouest du Canada. Il a souligné que certaines collectivités rurales étaient abandonnées, et je suis entièrement d'accord avec lui à tous ces points de vue. Il a bien su démontrer je crois la nécessité d'employer des moyens efficaces pour augmenter le revenu des agriculteurs de l'Ouest; il a aussi parlé des besoins des hommes d'affaires.

Trois des principales récoltes vendues par les producteurs de l'Ouest, le blé, l'avoine et l'orge, relèvent depuis un certain temps de la Commission du blé. Monsieur l'Orateur, c'est grâce à sa technique de vente aggressive que la Commission du blé a accumulé les énormes excédents que nous avons à l'heure actuelle, et ainsi le député d'Yorkton réfute immédiatement son propre argument quand il dit que nous devrions confier d'autres céréales à la Commission du blé. Alors que la Commission n'a su maîtriser la situation en ce qui concerne le blé, l'avoine et l'orge, le député propose de lui confier trois autres céréales. Et il soutient alors que le bon ordre régnera dans nos marchés.

Nous avons eu un système de commercialisation ordonné, monsieur l'Orateur. Aussi avons-nous empilé nos excédents en tas si propres et si élevés que le monde entier peut les admirer. Peu importe où vous vous trouviez, vous voyez des tas de blé au Canada.

- M. Nystrom: Voulez-vous abolir la Commission du blé?
- M. Korchinski: Je n'ai pas dit cela, mais je ne tiens pas à ce qu'elle soit chargée d'aucune autre denrée puisqu'elle ne peut pas, nous a-t-elle dit, s'occuper des trois produits déjà sous son contrôle.

Les cultivateurs de l'Ouest n'ont eu qu'une chance et c'est que le colza et la graine de lin ne relevaient pas de la Commission du blé. Si ces denrées ont toutes été vendues ce n'est pas à cause de l'habileté de la Commission. A vrai dire, nous avons dû augmenter notre production de colza et nous espérons l'accroître encore. La Commission du blé n'a pas fait ce travail pour nous. Ce sont l'association des producteurs de colza et les entreprises privées qui ont bien travaillé. Le député a beau morigéner l'entreprise privée et soutenir qu'elle vit aux dépens des cultivateurs, j'ignore comment on pourrait exploiter un réseau d'élévateurs sans déductions prélevées du producteur. En tant que producteur je m'en rends compte et ce qui m'inquiète, c'est la possibilité de la disparition du réseau d'élévateurs si ces trois autres grains sont transfé-